

Peut-on réclamer un loyer à son conjoint pour les années de vie commune dans son bien propre ?

Par Ttt papa, le 13/02/2025 à 00:48

Bonjour,

Nous sommes actuellement au début d'une procédure de divorce et mon "épouse" met systématiquement en avant dans nos "négociations" (le but étant de faire une séparation à l'amiable) le fait que durant nos 10 années de mariage je n'ai pas eu à m'acquitter de loyer en ayant vécu tout ce temps dans une maison dont elle est l'unique propriétaire (donation avant mariage), elle me met donc la pression comme quoi elle peut demander une compensation de loyer, peut-elle vraiment faire cela?

Merci

Par **Isadore**, le **13/02/2025** à **06:32**

Bonjour,

Même si vous n'étiez pas mariés vous n'auriez rien eu à verser pour compenser le fait de vivre dans sa maison. Sortir l'argument du loyer économisé par rapport au célibat est absurde. L'un et l'autre vous n'étiez pas célibataires, mais mariés, avec l'obligation d'avoir une communauté de vie et un devoir de secours et d'assistance.

Après à l'amiable elle peut demander, tout dépend de ce que vous êtes prêt à payer pour éviter un divorce judiciaire.